

# Tableau de Garanties pour Alan Litchi

## **Notes**

Une version expliquée et commentée de ce tableau est disponible sur https://alan.com/coverage/vL1.

Les garanties incluent les remboursements de la Sécurité sociale. Sauf mention contraire, les garanties ne sont enclenchées que lorsque la Sécurité sociale rembourse une partie des dépenses. Quand un pourcentage apparaît, il correspond à un pourcentage de la Base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS).

# **Soins courants**

## $\grave{\mathsf{A}}$ savoir :

Le forfait médecines douces correspond à des consultations ou des soins non-pris en charge par la Sécu et remboursés par Alan.

Le forfait Contraception couvre les moyens de contraception prescrits, même lorsqu'ils ne sont pas remboursés par la Sécu.

Le matériel médical est remboursé à hauteur du tarif défini par la Sécurité sociale. Si ça n'est pas suffisant, on couvre les frais qui dépassent jusqu'à 300 € par an.

Camandaatian	Cámánalista
Consultation	Generaliste

Consultation Généraliste	
Secteur 1 et OPTAM	100 %, soit 25 €
Hors OPTAM	100 %, soit 23 €
Consultation Spécialiste	
Secteur 1 et OPTAM	150 %
Hors OPTAM	130 %
Actes techniques réalisés par un médecin	
Secteur 1 et OPTAM	150 %
Hors OPTAM	130 %
Infirmiers / Auxiliaires médicaux	100%
Analyses	100%
Radiologie	
Secteur 1 et OPTAM	150 %
Hors OPTAM	130 %
Forfait médecines douces	20 € / séance, 3 séances / an Ostéopathie, chiropractie, acupuncture
Médicaments	100 %
Contraception	50 € / an
Matériel médical	100 % + 300 € / an en complément de la Sécurité sociale

# Hospitalisation

## À savoir :

Le forfait journalier, les chambres particulières et le lit accompagnant (hors suppléments), correspondent à des dépenses non-prises en charge par la Sécu et remboursées par Alan.

Les transports et frais d'hébergements liés aux cures et post-cures ainsi qu'aux traitements esthétiques (non consécutifs à un accident) ne sont pas remboursés.

Les frais liés aux séjours dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ainsi que dans les unités de soins de longue durée ne sont pas remboursés.

La chambre particulière n'est prise en charge que pour les séjours hospitaliers en médecine, chirurgie et psychiatrie, ainsi qu'en cas d'accouchement.

Le lit accompagnant n'est pris en charge que pour les séjours hospitaliers en médecine, chirurgie et psychiatrie de votre enfant âgé de moins de 18 ans.

Honoraires et actes des médecins	
Secteur 1 et OPTAM	150%
Hors OPTAM	130 %
Maternité - Honoraires d'accouchement	
Secteur 1 et OPTAM	150 %
Hors OPTAM	130 %
Frais de séjour	100%
Forfait journalier	Entièrement remboursé
Chambre particulière	60 € / jour
Maternité / Chambre particulière	60 € / jour
Lit accompagnant	35 € / jour
Transport	100%

# **Optique**

**Verre** "simple" : c'est un verre unifocal qui corrige :

 une myopie ou une hypermétropie jusqu'à ±6

Chirurgie de l'œil

- une astigmatie inférieure à +4 et une myopie jusqu'à -6
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est inférieure à +6

Verre "complexe" : c'est soit un verre unifocal qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie supérieure à ±6
- un astigmatie supérieure à +4 et une myopie jusqu'à -6
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est supérieure à +6

soit un verre multifocal ou progressif qui corrige :

- une myopie ou une hypermétropie inférieure à ±4
- une astigmatie inférieure à +4 et une myopie jusqu'à -8
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est inférieure à +8

Verre "très complexe": c'est un verre multifocal ou progressif qui corrige:

- une myopie ou une hypermétropie supérieure à ±4
- une astigmatie supérieure à +4 et une myopie jusqu'à -8
- une astigmatie supérieure à +0,25 et une myopie au delà de -8
- une astigmatie et une hypermétropie dont la somme est supérieure à +8

400 € / an

#### À savoir :

Pour les lunettes, si votre vue ne change pas, Alan rembourse un équipement tous les deux ans à partir de la date d'achat du dernier équipement (un an si vous avez moins de 16 ans). Si votre vue change, la limite est d'une paire de lunettes par an (pas de limite pour les verres si vous avez moins de 16 ans).

Les lunettes sont remboursées en fonction de la complexité des verres; elles sont une combinaison de verres simples, complexes et très complexes. Pour connaître le montant exact du remboursement, faites réaliser un devis par un opticien et transférez-le nous depuis votre application

Les garanties concernant la chirurgie de l'oeil et les lentilles fonctionnent y compris lorsque la Sécu ne rembourse rien.

Verres simples et monture	
100 % Santé	Entièrement remboursés
Hors 100 % Santé	220 €, dont 100 € de monture
Verres complexes et monture	
100 % Santé	Entièrement remboursés
Hors 100 % Santé	220 €, dont 100 € de monture
Verres très complexes et monture	
100 % Santé	Entièrement remboursés
Hors 100 % Santé	220 €, dont 100 € de monture
Lentilles	100 € / an en complément de la Sécurité sociale

# **Dentaire**

## À savoir :

La garantie relative aux implants fonctionne y compris lorsque la Sécu ne rembourse rien.

Consultations et soins dentaires	100%
Orthodontie jusqu'à 15 ans	270 %, soit 522 € / semestre
Orthodontie à partir de 16 ans	522 € / semestre
Prothèses dentaires et couronnes	
100 % Santé	Entièrement remboursées
Hors 100 % Santé	270 %
Inlays et Onlays	
100 % Santé	Entièrement remboursés
Hors 100 % Santé	200%
Implants dentaires	200 € / acte, 5 actes / an
Forfait pour certains soins non-remboursés	150 € / an Pour la parodontologie
Détartrage bi-annuel	100 %, 2 par an

# **Autres**

## À savoir :

Le forfait pour les vaccins correspond à des dépenses non-prises en charge par la Sécu et remboursées par Alan.

Pour les aides auditives, Alan rembourse un équipement par oreille tous les quatre ans à partir de la date d'achat du dernier équipement. C'est le maximum autorisé par la réglementation du contrat responsable.

Les cures thermales sont remboursées à hauteur du tarif défini par la Sécurité sociale. Si ça n'est pas suffisant, on couvre les frais qui dépassent jusqu'à 100 € par an.

Aides auditives jusqu'à 20 ans	
100 % Santé	Entièrement remboursées
Hors 100 % Santé	1400 € / oreille / 4 ans
Aides auditives après 20 ans	
100 % Santé	Entièrement remboursées
Hors 100 % Santé	500 € / oreille / 4 ans
Vaccins	30 € / an
Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale	100 % + 100 € / an en complément de la Sécurité sociale
Prévention prise en charge par la Sécurité sociale	100%



## Alan, l'assurance santé qui fait du bien.

Société anonyme au capital de 767.635 € entièrement libéré
N° 818 353 070 R.C.S. Paris
Société régie par le code des assurances
Siège social : 117 Quai de Valmy - 75010 Paris
La Société est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4, place de Budapest. CS 92459. 75 436 Paris cedex 09.